EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Réception par le préfet : 28/1

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs: 3

Date de la convocation : 17/11/2022 Date d'affichage: 28/11/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

<u>Étaient présents :</u> M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL

Étaient absents non excusés : -

Procurations: Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 01 février 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2021 créant le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (20/35ème),

Vu la saisine du comité technique,

Considérant que Monsieur Elie JEAN accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service.

Le Maire expose au conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (20/35ème) compte -tenu de l'augmentation de la fréquentation de la médiathèque.

Le Maire propose au Conseil de porter la durée hebdomadaire de service de ce poste à 35/35ème à compter du 01 février 2023,

Après avoir entendu le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), décide :

- de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (20/35ème) à compter du 01/02/2023
- de créer à cette même date le poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 01/02/2023 :

FILIÈRE CULTURELLE:

Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine

Grade: adjoint du patrimoine à temps complet

Ancien effectif: 0 Nouvel effectif: 1

- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 28/11/2022 Pour extrait certifié conforme Le secrétaire de séance, Mme Véronique CAREL. Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy PARIS



